

PRIVATE EQUITY INSIGHTS

DEALFLOW INSIGHTS : VOTRE ACCÈS PRIVÉ AUX OPPORTUNITÉS



BIENVENUE CHEZ DEALFLOW.MA

LES ENJEUX ET INNOVATIONS DU CAPITAL - INVESTISSEMENT

Chers lecteurs,

C'est avec un grand enthousiasme que je vous présente le quatrième numéro de notre newsletter, dédié aux enjeux et innovations du capital-investissement. En tant que promoteur de la première plateforme de deals en private equity, je suis fier de contribuer à la transformation de ce secteur dynamique.

POURQUOI UNE PLATEFORME DE DEALS EN PRIVATE EQUITY ?

Le capital-investissement joue un rôle crucial dans le développement des entreprises, en leur fournissant les ressources nécessaires pour croître et innover. Notre plateforme vise à faciliter l'accès à des opportunités d'investissement de qualité, tout en renforçant la transparence et la confiance entre les investisseurs et les entrepreneurs.

THÈMES ABORDÉS

Dans ce numéro, nous explorons des sujets essentiels tels que la médiation comme solution pragmatique pour résoudre les conflits entre actionnaires et fonds d'investissement. Nous mettons également en lumière la garantie d'actif et de passif (GAP) et son importance dans la sécurisation des transactions.

ENGAGEMENT ENVERS L'INNOVATION

Nous sommes déterminés à innover et à offrir des solutions qui répondent aux besoins des acteurs du marché. Le nantissement d'épargne, par exemple, représente une approche novatrice pour garantir des transactions tout en permettant aux cédants de faire fructifier leur capital.

– Nous vous invitons à découvrir les articles de ce numéro et à nous rejoindre dans cette aventure passionnante. Ensemble, nous pouvons redéfinir les standards du capital-investissement. Merci de votre confiance et bonne lecture !

LA MÉDIATION : UNE VOIE PRAGMATIQUE POUR RÉSOLURE LES CONFLITS ENTRE UN ACTIONNAIRE HISTORIQUE ET UN FONDS D'INVESTISSEMENT

La prise de participation d'un fonds d'investissement dans le capital d'une société n'est jamais un long fleuve tranquille. Des tensions peuvent surgir entre le fonds et l'actionnaire historique après plusieurs mois, et sans réponses appropriées chacun se réfugie derrière sa position. Le conflit se cristallise. Le tribunal ou l'arbitrage apparaissent alors comme les seules portes de sortie. Mais en tranchant le conflit, le juge ou l'arbitre apportent-ils une réponse appropriée par rapport aux réponses qu'apportent les modes amiables de règlements des différends (MARD).

« Les spécificités du capital investissement doivent conduire ses acteurs à privilégier en amont les MARD, la médiation conventionnelle en particulier, dans la recherche de solutions aux conflits avec les actionnaires historiques. »

PRINCIPAUX TYPES DE CONFLITS RÉCURRENTS ENTRE ACTIONNAIRES

Un **premier type** de conflit naît des **interprétations divergentes des clauses d'un pacte d'actionnaires** notamment celles sur les décisions pouvant être prises seules par les dirigeants représentant l'actionnaire historique sans l'accord préalable du fonds, sur les actes fautifs de l'actionnaire historique conduisant le fonds à exercer son droit de retrait, ou sur les conditions de mise en œuvre des garanties d'actif et de passif.

Un **autre type** de conflit se manifeste lors de **désaccords** notamment sur des choix stratégiques à faire. Les émotions engendrées par la mise en œuvre de clauses notamment les clauses d'audit et de retrait, sont également un fort vecteur de conflits.

La partie visible de ces conflits cache en réalité une non-satisfaction des besoins, des objectifs et des attentes des actionnaires. Alors que le fonds doit gérer son investissement de manière à atteindre le retour sur investissement attendu, l'actionnaire historique ressent une atteinte à la liberté dont il jouissait avant dans l'administration et la gestion de son entreprise.

Lorsqu'ils sont menacés, les besoins conduisent à des comportements ou à des actes générateurs de tension.

Face à ces types de conflits, la voie contentieuse et ses inconvénients est-elle toujours le meilleur moyen pour les solutionner ?

PRINCIPAUX INCONVÉNIENTS DE LA JUSTICE ET DE L'ARBITRAGE DANS LA RÉOLUTION DES CONFLITS

Les principaux **inconvénients** de la justice sont connus : les **délais** qui se comptent en année, le **coût**, l'**absence de confidentialité** et l'**aléa judiciaire**.

L'arbitrage, alternative privilégiée pour des raisons de rapidité, d'une forte liberté procédurale et de confidentialité, présente malgré tout les mêmes inconvénients que les tribunaux. Les deux ont également pour effet de trancher en droit le conflit sans considération des vrais besoins et intérêts des parties.

De plus dans la mesure où ni l'actionnaire historique ni le fonds d'investissement ne sortiront indemnes d'un parcours judiciaire, leurs intérêts et celui de l'entreprise concernée commandent de se tourner vers la médiation conventionnelle.

AVANTAGES DE LA MÉDIATION CONVENTIONNELLE

La **loi 95-17** relative à l'**arbitrage et à la médiation conventionnelle** définit les conditions dans lesquelles les personnes en conflit peuvent recourir à une médiation. Signalons au passage que la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire donne au juge le pouvoir d'inviter les parties à résoudre leur différend par voie de médiation conventionnelle.

La médiation est menée par un médiateur indépendant, neutre et impartial. Son rôle consiste à mettre les parties en situation de trouver une solution à leur conflit. Pour cela, il déroule un processus dont les objectifs sont de recréer le dialogue entre les personnes, de les aider à comprendre les besoins de l'autre pour sortir des positions et leur permettre de cheminer et de trouver ensemble la meilleure solution qui répondra à leurs besoins. La médiation a également pour avantage d'être rapide, en moyenne moins d'une vingtaine d'heures, et son coût se limite aux honoraires du médiateur et des conseils des parties. Si la médiation n'aboutit pas, le recours à la voie contentieuse reste ouvert.

Sylvain Alassaire, Conseil juridique en droit des affaires & médiateur agréé (CME-CFCIM, CMAP Paris).

LA GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF : UNE APPROCHE INNOVANTE

Dans le cadre des transactions d'acquisition, la garantie d'actif et de passif (GAP) est essentielle pour sécuriser les intérêts des parties prenantes. La GAP est un contrat garantissant l'authenticité des éléments comptables qui ont permis de valoriser la société lors des négociations. Elle est souvent demandée par l'investisseur pour le protéger contre des passifs non déclarés ou des actifs surestimés.

• TYPES DE LA GARANTIE DE LA GAP

1. **Caution Bancaire** : Très répandue, la caution bancaire offre une sécurité financière immédiate au repreneur. Émise par une banque à la demande du vendeur, elle garantit à l'acheteur que la banque paiera un montant si le vendeur ne remplit pas ses obligations.
2. **Dépôt en Compte Séquestre** : Ce mécanisme permet de garantir une partie du prix de cession, géré par un tiers neutre, comme une banque ou un notaire. Il couvre les sommes dues par le vendeur en cas de découvertes imprévues.
3. **Assurance de la GAP** : Connue sous le nom de "Warranty & Indemnity Insurance" (W&I Insurance), cette assurance permet de transférer une partie du risque lié aux déclarations et garanties à un assureur.

UNE PROPOSITION INNOVANTE : LE NANTISSEMENT D'ÉPARGNE

Pour répondre aux exigences de garantie, nous proposons d'explorer le nantissement d'épargne comme une alternative attrayante. L'acquéreur peut accepter le nantissement de l'épargne directement du vendeur. Le cédant peut placer l'équivalent du montant de la garantie exigée sur un compte épargne auprès d'une compagnie d'assurance. Ce dépôt serait rémunéré, permettant au cédant de faire fructifier son capital tout en garantissant la sécurité de la transaction.

• LES AVANTAGES DE CETTE APPROCHE DYNAMIQUE

1. **Rentabilité de l'Épargne** : En plaçant l'épargne dans un compte rémunéré, le cédant peut bénéficier d'un taux d'intérêt intéressant, maximisant ainsi ses rendements tout en garantissant la sécurité de la transaction.
2. **Sécurité et Accessibilité** : Le nantissement de l'épargne offre une flexibilité accrue. En cas de non-respect des obligations, l'acquéreur dispose d'une garantie réelle tout en permettant au cédant de conserver un accès à son capital.

Cette nouvelle approche de la garantie de la GAP pourrait transformer la manière dont les transactions sont sécurisées pour les acquéreurs. En alliant sécurité, rentabilité et flexibilité, nous ouvrons de nouvelles perspectives pour les acteurs du capital-investissement.

"Nous offrons aux cédants une solution qui valorise leur capital tout en assurant une transaction sereine pour les acquéreurs."

Mme Nadia Chellaoui, Managing Partner de Act Assurance, experte en gestion d'épargne.



NOUS ESPÉRONS QUE CETTE NEWSLETTER VOUS APPORTERA DES INFORMATIONS PRÉCIEUSES ET DES PERSPECTIVES NOUVELLES SUR LE MONDE DU PRIVATE EQUITY.

La plateforme a été conçue spécifiquement pour faciliter les transactions entre les acteurs professionnels de la transaction. Elle est par ailleurs, ouverte aux chefs d'entreprises qui souhaitent soumettre leurs projets de cession ou d'acquisition.

À cette fin, nous invitons les dirigeants d'entreprises à renseigner leurs projets dans l'espace dédié:

- Cession: <https://dealflow.ma/ceder-une-entreprise/>
- Levée de fonds: <https://dealflow.ma/lever-des-fonds/>
- Acquisition: <https://dealflow.ma/acquerir-une-entreprise/>

